

Bulletin d'adhésion

Nom :
Prénom :
Adresse :

Code postal :
Ville :
Courriel :

Charte de l'adhérent

Adhérer à l'Association Jardin de Plantes Anticancéreuses c'est :

- S'engager à respecter les statuts de l'association, (disponibles sur demande à l'association ou sur le site Internet).
- S'engager à soutenir l'association dans l'accomplissement de ses principaux objectifs.
- Soutenir l'association par le paiement de la cotisation annuelle.

- Je reconnais avoir pris connaissance de la charte d'adhésion à l'association Jardin de Plantes Anticancéreuses, et je m'engage à la respecter.
- Je certifie que les informations d'inscription fournies sur ce bulletin sont sincères et exactes.
- Je joins à la présente un chèque de 20 €, à l'ordre de l'association Jardin de Plantes Anticancéreuses, représentant le paiement de mon adhésion pour l'année en cours.

Si vous souhaitez également faire un don, veuillez indiquer ici le montant :
..... €.

Un reçu fiscal vous sera envoyé en supplément de la confirmation d'adhésion.

L'association JPAC ayant été déclarée Organisme d'Intérêt Général, toute adhésion ou don peut être déduit de vos impôts à hauteur de 66%.

Coupon à retourner avec votre règlement à l'adresse suivante :

Adhésion association Jardin de Plantes Anticancéreuses
M.F. Le Saux, Trésorière de l'association JPAC
167, route de Brest
29000 Quimper
FRANCE

Fait à le
Signature



ASSOCIATION LOI 1901
JARDIN DE PLANTES
ANTICANCÉREUSES

Déclarée Organisme d'Intérêt Général

Association Jardin de Plantes Anticancéreuses
Marie de Saint Pol de Léon
Place de l'Evêché
29250 SAINT POL DE LEON
FRANCE

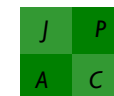
Téléphone : 02 98 29 23 42
Télécopie : 02 98 29 25 26
Messagerie : jardinplantesanticancer@gmail.com
Site web : www.jardindeplantesanticancereuses.com

JPAC, un jardin contre le cancer

Appel à l'adhésion et à la générosité



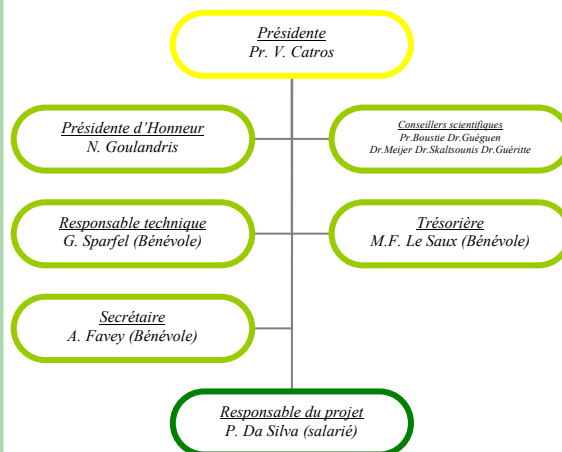
*Association Loi 1901
Jardin de Plantes Anticancéreuses*





L'association

Le projet JPAC est géré par l'Association loi 1901 Jardin de Plantes Anticancéreuses, déclarée à la sous-préfecture de Morlaix le 07/08/09 et publiée au Journal Officiel le 26/09/09. Elle a été déclarée Organisme d'Intérêt Général le 01/12/09. Les informations et l'expertise scientifiques nécessaires à ce projet sont apportées et validées par six scientifiques, pharmaciens et médecins : Dr. L. Meijer (laboratoire 'Phosphorylation de Protéines & Pathologies Humaines', CNRS, Station Biologique de Roscoff), Pr. A.L. Skaltsounis (Laboratoire de Pharmacognosie, Faculté de Pharmacie, Athènes), Pr. J. Boustie (Laboratoire de Pharmacognosie et de Mycologie, Faculté de Pharmacie, Rennes), et le Dr. J.-H. Guéguen (Médecin phytothérapeute), le Dr F. Guéritte (CNRS, ICSN, Gif-sur-Yvette), et le Pr V. Catros (laboratoire de Biothérapies Innovantes, Faculté de Médecine de l'Université de Rennes 1) présidente de l'Association.



Les Objectifs

L'objectif de ce projet est la création, à St Pol de Léon, d'un jardin ouvert au public, consacré à la présentation pédagogique des plantes à l'origine de molécules anticancéreuses. Il permettra de favoriser l'éducation et la communication sur les plantes médicinales, la recherche de molécules bioactives, l'intérêt pharmaceutique de la protection de l'environnement, la démarche scientifique, l'impact des molécules naturelles dans la pharmacopée moderne, l'importance de certaines plantes dans notre alimentation pour prévenir l'apparition de cancers.

Parallèlement, un 'jardin jumeau' sera créé en Grèce, adossé au 'Goulandris Museum of Natural History'.

Le jardin sera organisé en parcours autoguidé, les plantations étiquetées par une signalétique adaptée et une serre permettra la culture de plantes tropicales.

Le jardin présentera :

- [1] des plantes dont un produit est actuellement utilisé en chimiothérapie du cancer,
- [2] des plantes utilisées comme adjuvants (protecteurs, antioxydants, anti-nauséux),
- [3] des plantes aux propriétés anticancéreuses en cours d'investigation,
- [4] des plantes alimentaires dont la consommation protège de l'apparition de cancers,
- [5] des plantes dont l'utilisation augmente les risques de cancers.

Le Jardin de Plantes Anticancéreuses sera également un site d'accueil pour des expositions photographiques temporaires. Ces expositions seront focalisées sur les plantes, la nature, la protection de l'environnement, la recherche biomédicale, la santé humaine, la médecine, le cancer et d'autres maladies...

Pourquoi s'investir dans le projet?

L'adhésion à l'association permet de bénéficier d'une visite gratuite, d'une invitation à l'inauguration du jardin, de la participation aux réunions et assemblée générale durant l'année de la cotisation.

Le site de l'association JPAC 'www.jardindeplantesanticancereuses.com' vous permet de suivre l'évolution du projet, ainsi que d'accéder aux documents officiels (statuts...).

L'ouverture du jardin est prévue pour le courant de l'année 2011, c'est pour cela que nous avons besoin de votre soutien jusqu'à cette date!

Nous vous remercions par avance pour votre générosité et votre aide.



Le projet JPAC est soutenu financièrement par la Région Bretagne

